

CONSEIL COMMUNAL DU 30 AOUT 2007

PROJET POUR LE SITE INTERNET

Point n°2 : Contrat de location d'une partie du bâtiment communal, route de Namêche 10 à Leuze avec l'ONE – Approbation

Suite au développement de la crèche dans les locaux de l'ancienne gare de Leuze et notamment au 1^{er} étage de ce bâtiment, la consultation ONE pour les nourissons ne pourra plus se faire dans ses locaux habituels à partir du 01.09.2007.

Le Conseil a donc décidé de passer avec l'ONE une convention pour mettre à disposition un autre local situé à Leuze, route de Namêche, 10 (anciens locaux du CPAS).

Point n°3 : Contrat d'autorisation d'occupation d'une partie du bâtiment communal, route de Namêche 10 à Leuze avec l'asbl ECRIN - Approbation

Le Conseil a décidé de passer une convention avec l'asbl ECRIN pour l'occupation de locaux situés à Leuze, route de Namêche, 10 pour ses activités de marmothèque, ludothèque et adothèque.

Point n°4 : Service Incendie – Recrutement d'un 1^{er} sergent Déclaration de vacance d'emploi et fixation du mode de recrutement

Le Conseil a décidé de déclarer vacant un emploi de 1^{er} sergent au Service Incendie .

Point n°5 : Service Incendie – Recrutement de 5 sapeurs-pompiers volontaires stagiaires - Déclaration de vacance d'emplois

Le Conseil a décidé de déclarer vacant cinq emplois de sapeurs-pompiers volontaires.

Point n°6 : Composition de la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité et désignation de son Président

La nouvelle C.C.A.T.M. sera composée de 12 membres et de 24 suppléants. L'appel aux candidats a permis d'obtenir 44 candidatures. Un quart des membres doit être proposé par le Conseil communal. Une proposition de composition a été transmise au Ministre du Développement territorial .

Point n°7 : Règlement d'ordre intérieur de la Commission consultative communale d'aménagement du territoire et de mobilité – Approbation du projet

Le Conseil a arrêté un projet de règlement d'ordre intérieur de la CCATM et l'a soumis à l'approbation du Gouvernement wallon .

Point n°8 : Conseil consultatif de la solidarité internationale - Statuts

Le Conseil a estimé qu'il serait opportun de susciter de la commune et des citoyens un intérêt accru aux réalités économiques, politiques, culturelles et sociales des pays en voie de développement et qu'un conseil consultatif de la solidarité internationale agirait comme organe d'avis auprès du conseil communal et du collège communal en cette matière .

Le Conseil a donc créé un « conseil consultatif de la solidarité internationale » qui a les objectifs suivants :

1. conseiller le membre du collège communal ayant la solidarité internationale dans ses attributions à la demande de celui-ci ou à l'initiative du conseil lui-même ;
2. relayer les questions de solidarité internationale, en concertation avec le membre du collège communal compétent en cette matière, auprès du collège communal et auprès du conseil communal ;

3. créer des synergies entre tous les acteurs locaux pour l'élaboration de projets de solidarité dans les pays du Sud ;
4. créer des synergies avec des conseils consultatifs de solidarité Nord/Sud d'autres communes pour l'élaboration d'actions communes et d'échange d'expériences ;
5. promouvoir et coordonner des actions de sensibilisation sur le territoire d'Eghezée ;
6. mener une mission permanente d'information et d'éducation : mise sur pied d'actions et de projets éducatifs au développement dans les écoles de l'entité, promotion de la littérature du monde dans la bibliothèque, événements culturels locaux, etc. ;
7. participer à l'élaboration de projets à soumettre, par la commune à des pouvoirs subsidiants ;
8. favoriser les échanges d'informations relatifs à la problématique Nord/Sud ;
9. sensibiliser au commerce équitable ;
10. créer un agenda de manifestations, et le promouvoir notamment via le site internet officiel de la commune et le bulletin d'information communal « Eghezée et Vous » ;
11. établir un fonds de solidarité pour le soutien de projets, par des critères précis fixés par le conseil consultatif de la solidarité internationale et confirmés par le collège communal.

Point n°9 : Approbation de la candidature de la commune en tant que membre effectif du centre local de promotion de la santé

Le Conseil a approuvé la candidature de la commune d'Eghezée en qualité de membre effectif et membre du conseil d'administration du futur centre local de promotion de la santé à créer sous forme d'ASBL.

Point n°10 : Approbation des termes de la lettre de mission du directeur de l'école fondamentale communale d'Eghezée

Le Conseil a approuvé les termes de la lettre de mission du directeur de l'école fondamentale communale d'Eghezée qui spécifie sa mission générale et ses missions spécifiques, ainsi que les priorités qui lui sont assignées en fonction des besoins de l'établissement qu'il est appelé à gérer.

Point n°11 : Approbation de la lettre de mission du directeur de l'Académie de Musique d'Eghezée

Le Conseil a approuvé les termes de la lettre de mission du directeur de l'Académie de Musique d'Eghezée qui spécifie sa mission générale et ses missions spécifiques, ainsi que les priorités qui lui sont assignées en fonction des besoins de l'établissement qu'il est appelé à gérer.

Point n°12 : Budget 2007 – Modifications budgétaires ordinaire n°1 et extraordinaire n°2 – Décision du collège provincial - Communication

Le Conseil a pris connaissance de la décision du collège provincial du 19/07/07 :

a) de réformer la modification budgétaire ordinaire n°1 de l'exercice 2007 comme suit :

1. Total des recettes : 12.803.713,42 €

Modification :

Article 021/466/01 : 1.434.360,79 € au lieu de 1.443.923,30 € soit 9.562,51 € en moins

Nouveau montant des recettes : 12.794.150,91 €

2. Total des dépenses inchangé à 11.869.352,14 €

3. Récapitulation :

Recettes : 12.794.150,91 €

Dépenses : 11.869.352,14 €

Boni : 924.798,77 €

b) d'approuver la modification budgétaire n°2 de l'exercice 2007.

Point n°13 : CPAS – Comptes annuels de l'exercice 2006 - Approbation

Le Conseil a approuvé :

- a) le compte budgétaire de l'exercice 2006 du CPAS se clôturant comme suit :
 - au service ordinaire :
 - résultat budgétaire : 168.543,73
 - résultat comptable : 177.262,20
 - au service extraordinaire :
 - résultat budgétaire : 14.210,57
 - résultat comptable : 59.499,96
- b) le compte de résultat établi au 31/12/2006 comme suit :
 - résultat courant : - 168.174,70
 - résultat d'exploitation : - 163.688,06
 - résultat exceptionnel : - 1.527,01
 - résultat de l'exercice : - 165.215,07
- c) le bilan arrêté au 31/12/2006 comme suit :
 - total de l'actif : 1.452.938,74
 - total du passif : 1.452.938,74
- d) l'annexe telle qu'elle est arrêtée par le Conseil de l'aide sociale.

Point n°14 : Quote-part de la commune d'Eghezée dans les frais admissibles du service incendie – Régularisations 2004

Monsieur le Gouverneur de la Province de Namur a corrigé le pourcentage des frais admissibles laissés à charge de la commune d'Eghezée pour les années 2004 et 2005. Dès lors, le Conseil a retiré sa décision du 22 mars 2007 relative à l'avis favorable émis au sujet du précédent décompte pour la redevance de l'année 2004 et a émis un avis favorable au sujet des nouveaux décomptes pour les régularisations des années 2004 et 2005, tel qu'ils ont été établis par Monsieur le Gouverneur de la Province.

Point n°15 : 20^e édition des Olympiades – Octroi d'une subvention au comité organisateur

Le Conseil a octroyé un subside de 2000€ au comité organisateur des Olympiades pour couvrir les frais d'achat et de confections des polos et t-shirts ainsi qu'un subside de 500€ pour couvrir les frais d'organisation des festivités liées au 20^{ème} anniversaire (vin d'honneur, baptême en hélicoptère,...).

Point n°16 : Réfection de l'égouttage du centre sportif d'Eghezée

Approbation du projet, du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché

Le Conseil a approuvé le projet, fixé comme mode de passation du marché la procédure négociée sans publicité et approuvé le cahier spécial des charges applicable au marché.

Point n°17 : Placement d'une porte coupe-feu à l'école communale de Leuze

Approbation du projet, du cahier spécial des charges et fixation du mode de passation du marché

Le Conseil a approuvé le projet, fixé comme mode de passation du marché la procédure négociée sans publicité et approuvé le cahier spécial des charges applicable au marché.

Point n°18 : Acquisition et livraison de matériel nécessaire au remplacement de la chaudière de la conciergerie de l'ancien NM44 à Eghezée

Le Conseil a approuvé le projet, fixé comme mode de passation du marché la procédure négociée sans publicité et approuvé le cahier spécial des charges applicable au marché.

Point n°19 : Création d'une servitude de passage perpétuelle et irrévocable rue de la Terre Franche à Longchamps – Modification du projet d'acte

Le Conseil a décidé de modifier le projet d'acte authentique susmentionné et de procéder, en complément à sa décision du 26 février 2007, à l'octroi de la servitude en sous-sol sur la parcelle sise à Longchamps, rue de la Terre France, cadastrée section A n°214R.

Point n°20 : Tracé du cours d'eau de 2^è catégorie n°8.055 à Saint-Germain - Modification

Le Conseil a constaté que le cours d'eau de 2^{ème} catégorie n° 8.055, dénommé « ruisseau du Tilleul », situé sur le territoire de l'ancienne commune de SAINT-GERMAIN, a été déplacé en 1948 et longe maintenant la rue Léon Montulet qu'il laisse à sa droite et que l'ancien tracé du cours d'eau a été rebouché lors de la réalisation de la modification de tracé .

Il a chargé le Collège communal d'informer le Service Technique de la Province de Namur de la modification intervenue en 1948 par déplacement du cours et de procéder à la régularisation de l'emprise sous forme d'un échange.

Point n°21 : Suppression d'un tronçon du chemin vicinal n°7 à Noville-sur-Mehaigne, rue des Visoules – Accord de principe

Le Conseil a marqué son accord de principe au sujet de la suppression d'un tronçon du chemin vicinal n°7 à Noville-sur-Mehaigne, avec aliénation des excédents, et traversant les parcelles cadastrées section B n°s 56F et 58F à Noville-sur-Mehaigne, rue des Visoules.

Point n°22 : Travaux de contrebutage de la rue Saint-Donat à Warêt-la-Chaussée
Acquisition d'une emprise en sous-sol - Décision et fixation des conditions d'achat

Le Conseil a décidé de procéder_ à une emprise en sous-sol de 1are 47 centiares dans une pâture sise au lieu dit « Pachies des Grands Raisons » à Warêt-la-Chaussée, cadastrée section B n°111 pour cause d'utilité publique en vue de permettre la réalisation des travaux de contrebutage de la rue Saint-Donat à Warêt-la-Chaussée.

Point n°23 : Travaux de contrebutage de la rue Saint-Donat à Warêt-la-Chaussée
Autorisation de prise de possession

Le Conseil a approuvé les termes de la convention à conclure entre la commune d'Eghezée et le propriétaire concerné relative à la prise de possession d'une emprise en sous-sol de 1 are 47 centiares dans une pâture sise au lieu dit « Pachies des Grands Raisons » à Warêt-la-Chaussée, cadastrée section B n°111, dans le cadre des travaux de contrebutage de la rue Saint-Donat à Warêt-la-Chaussée aux conditions énoncées dans la convention annexée à la délibération.

Point n°24 : Travaux de contrebutage de la rue Saint-Donat à Warêt-la-Chaussée
Convention d'occupation temporaire

Le Conseil a approuvé les termes de la convention à conclure entre la commune d'Eghezée et le locataire de la parcelle cadastrée section B n°111, dans le cadre de l'occupation temporaire d'une bande de terrain de 7 ares 33 centiares sur le bien sis à Warêt-la-Chaussée, au lieu dit « Pachies des Grands Raisons » à Warêt-la-Chaussée pour permettre à la commune de réaliser les travaux de contrebutage de la rue Saint-Donat à Warêt-la-Chaussée.

Point n°24 bis : Création du conseil des juniors de la commune d'Eghezée (CJCE)

Monsieur J-M KNAPEN, conseiller, a proposé la création d'un « Conseil des juniors ».

L'installation de ce conseil n'est pas envisagée pour le moment étant donné la mise en place des différentes autres commissions : Conseil des seniors, Commission consultative de l'aménagement du territoire et de la mobilité et commission consultative de la solidarité internationale qui nécessitent des moyens importants notamment en personnel.